

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00720**

**FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE SUITE A LA  
REPRISE DE ZONES DE RETENTION D'EAU AU BATIMENT  
25 DE METROTECH A SAINT-JEAN-BONNEFONDS  
(CUISINE CENTRALE) -  
MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE F.C.P.S.  
CARRELAGE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1-1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que suite aux travaux de création d'un siphon de sol et d'un caniveau pour évacuer l'eau stagnante dans des zones de rétention dans la circulation de la cuisine centrale, il apparaît opportun, pour des raisons techniques et sanitaires, de reprendre le carrelage autour du siphon et du caniveau,

CONSIDERANT la consultation relative à la fourniture et à la pose de carrelage au bâtiment 25 de Métrotech pour un montant estimé inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle trois prestataires ont été consultés : LANA, F.C.P.S. CARRELAGE et ENTREPRISE COGNET F,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation directe, les sociétés suivantes ont remis une offre conforme :

- LANA – 18 rue Mathieu Vallat - 42230 Roche-la-Molière pour 13 500 € HT
- F.C.P.S. CARRELAGE – 19 allée de la Clairière - 42580 L'Etrat pour 11 341,34 € HT
- ENTREPRISE COGNET F – 10 rue de la Paix - 42650 Saint-Jean-Bonnefonds pour 12 657,50 € HT,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées sur la base du critère unique du prix,

CONSIDERANT que l'offre proposée par la société F.C.P.S. CARRELAGE est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché relatif à la fourniture et à la pose de carrelage à la cuisine centrale au bâtiment 25 de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds, est conclu avec la société F.C.P.S. CARRELAGE, sise 19 allée de la Clairière à L'Etrat, Siret n° 43 402 198 600 022.

**ARTICLE 2**

Le marché est traité à prix unitaires. Le montant global du marché est de 11 341,34 € HT soit 13 609,61€ TTC.

Les prix sont fermes et non actualisables.

REÇU EN PREFECTURE

Le 31 juillet 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_AU-042-244200770-20240731-C20240072010

**ARTICLE 3**

L'exécution des travaux commence à courir à compter de la date de notification du marché et se termine à la réception des travaux.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal, BATE 2313.HT METRO Opération 291.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/07/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX